



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE « de Commodo et Incommodo »**

**Ligne de Blainville à Lure - Suppression du passage à niveau n° 62 au km 101, 202**

**Commune de FONTAINE-LES-LUXEUIL**

Par arrêté n° 70-2022-07-21-00002 du 21 juillet 2022 est organisée durant 15 jours, du 12 septembre 2022 à 9h au 26 septembre 2022 à 17h (soit durant 15 jours) dans la commune de Fontaine-Les-Luxeuil, une enquête publique « de commodo et incommodo » sur le projet présenté par SNCF RESEAU, en vue de la suppression du passage à niveau n° 62 situé au km 101, 202 de la ligne de Blainville à Lure.

À cet effet, Madame Christine WENGER-BIDOYEN, directrice du CAUE 70 en retraite, a été désignée commissaire enquêteur par arrêté préfectoral du 8 juillet 2022.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Fontaine-Les-Luxeuil, siège de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels et consigner éventuellement ses observations dans le registre d'enquête. Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Les déplacements de tout usager dans les locaux de la mairie de Fontaine-Les-Luxeuil s'effectueront selon les principes généraux de gestion des flux de personnes et dans le respect des mesures dites « barrières » en vigueur lors de l'enquête publique. Tout usager souhaitant déposer une observation dans le registre d'enquête est tenu d'apporter son propre stylo.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Fontaine-Les-Luxeuil :

- Le lundi 12 septembre 2022 de 9h à 11h.
- Le lundi 26 septembre 2022 de 15h à 17h

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions avant la fin du délai de l'enquête publique :

- par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête (mairie de Fontaine-Les-Luxeuil - 34, rue Marquiset - 70800 Fontaine-Les-Luxeuil ) pour être annexées au registre d'enquête.

- par courriel à l'adresse électronique suivante : [pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr) (objet à rappeler obligatoirement : « Enquête publique Fontaine-Les-Luxeuil – suppression du passage à niveau »).

Le présent avis sera publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (<https://www.haute-saone.gouv.fr> – Rubriques : Politiques publiques – Environnement – Information et consultation du public – Enquêtes publiques – Autres).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (rubrique précitée).

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État).

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à la suppression du passage à niveau est le préfet de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le - 5 AOUT 2022

*Le Préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de la citoyenneté,  
de l'immigration et des libertés publiques,*



Fabrice VUILLAUME